

Conseil Municipal

Le lundi 3 octobre 2016, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur FOUCHET Pierre, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile et TAILLANDIER Armelle, MM. BERGERAULT Eric, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Céline, M. AUDIOT Francis.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : Mme RAIMBAULT Martine (ayant délégué pouvoir à Mme LAUGERAT Odile), Mme FONTAINE Dorothée (ayant délégué pouvoir à M. REMANJON Patrice), M. ASSADET Alain (ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie), M. BLAIN Claude (ayant délégué pouvoir à M. FOUCHET Pierre)

Secrétaire de séance : Mme TAILLANDIER Armelle.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : Les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions. Un arrêt du chantier est toutefois constaté avec une reprise des travaux de terrassement et de maçonnerie dès la semaine prochaine. Une subvention a été allouée par la CAF du Cher pour ces travaux.

VENTE DE MATERIEL REFORME DE L'ANCIENNE CANTINE SCOLAIRE : le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une enveloppe pour une proposition d'achat du four de l'ancienne cantine scolaire et une proposition pour le congélateur restant. Une mise à prix de 150 € avait été fixée pour le four et 50 € pour le congélateur. Les deux offres ayant été proposées correspondent à ces mises prix et le Conseil Municipal accepte de vendre ce matériel aux deux demandeurs.

PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER ET LA COMMUNE POUR LE CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE (PRIMAIRE) : le Maire informe l'assemblée du projet d'avenant à la convention de financement des circuits n° 06.05.01 et 06.10.01 du transport scolaire du primaire qui est accepté et adopté à l'unanimité.

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017 : le Conseil Municipal décide d'attendre la prochaine réunion prévue en novembre pour statuer sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2017.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES : l'adjoint chargé de l'environnement et des espaces verts, informe par courrier laissé à la personne ayant délégation de pouvoir, que le terrain communal sis à l'Echaudement (les Rappereaux) a été fauché récemment. La Croix de Mission est actuellement en cours de restauration. La coupe des accotements sera faite en partie par une entreprise au cours de l'année prochaine, pour permettre aux employés communaux d'être employés sur d'autres tâches. Un devis a été demandé pour la plantation des haies et arbres divers sur le terrain du « Prieuré » qui seront fournis par le Pays de Bourges dans le cadre de l'opération « Plantons le Décor ».

L'adjointe chargée des animations fait part à l'Assemblée que l'accueil des nouveaux arrivants a connu un franc succès avec 21 personnes présentes. Le restaurant «Le Bistrot Menestro » a été retenu pour le prochain repas des Aînés et le menu proposé est choisi par le Conseil Municipal. Le calendrier des manifestations communales pour 2017 est présenté à l'Assemblée.

L'adjoint chargé de la voirie fait état des travaux en cours, le busage des eaux pluviales « Derrière la Forêt » est achevé à ce jour, le marquage d'un emplacement PMR sur le parking public à proximité du Château où il manque la signalétique au sol. Les travaux de remplacement d'une conduite d'eaux pluviales route de Bourges sont en cours et doivent se terminer très prochainement. Un courrier des habitants des Gobains et du Portail à propos du mauvais état de la route à proximité de ces hameaux est lu à l'assemblée et une visite sur place sera organisée prochainement pour évaluer les travaux à prévoir.

L'adjointe chargée des finances donne connaissance du comparatif budgétaire prévu/réalisé à ce jour qui est sans écart notable.

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE : suite à la décision du 5 septembre en vue d'inscrire la commune de MENETOU-SALON à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), dont est lauréate la Communauté de Communes en Terres Vives et d'approuver le projet d'avenant à la convention du 6 juillet 2016 passée entre la CCTV et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte, 3 actions ont été proposées dans le cadre de cet avenant :

- Audit énergétique sur les bâtiments communaux ;
- Système de récupération des eaux de pluie et la pose de panneaux photovoltaïques sur le futur atelier municipal ;
- Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts dans le cadre de la mission « zéro pesticide ».

CHEMIN RURAL DES AUGERATS : pour faire suite à la dernière réunion du Conseil Municipal à propos de la demande d'acquisition d'une partie du chemin rural des Augerats, le Maire fait part de la réception d'une pétition des riverains directs de ce chemin, s'opposant à cette vente. Le Maire sera chargé de demander au potentiel acquéreur où en est son projet d'entreprise. Après concertation avec les pétitionnaires une décision sera prise lors d'une prochaine réunion quant à la vente ou non de ce chemin.

INFORMATIONS DIVERSES : le Maire indique qu'il a rencontré les représentants de la société VALOREM pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Le terrain communal proposé n'a pas été retenu par cette société car non adapté à ce projet.

Le Conseil Municipal fixe à 100 % le taux d'avancement au grade d'A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal accepte le don d'un administré au profit de la commune pour la garde provisoire de son chien perdu.

REJETS STATION D'EPURATION : le Maire fait part à l'assemblée du problème rencontré au mois d'octobre l'an passé à la station d'épuration. En effet, le Service Environnement et Risques à la DDT du Cher a alerté le Maire sur les valeurs non conformes des rejets constatées, le 13 octobre 2015. Il semblerait qu'un incident exceptionnel avec un apport important de matières organiques soit à l'origine de ce dernier. Le Maire a rencontré un représentant de la Saur afin de mettre en œuvre tous les moyens afin qu'un tel problème ne puisse plus se reproduire.

VENTE DU PRESBYTERE :

A 21 h 25, le Maire lève la séance et Mme Patricia CROS quitte la salle. Puis le Maire ouvre la séance avec 12 membres présents et 4 pouvoirs.

Un courrier de M. et Mme CROS présente le projet futur de l'ancien presbytère au Conseil Municipal. Cette assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de vendre l'ancien presbytère à M. et Mme CROS aux conditions évoquées lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre. Une servitude pour les WC publics en contrebas sera toutefois conservée par la Commune.

A 21 h 35, le Maire lève la séance et Mme CROS rejoint l'assemblée.

Séance levée à 21 h 35.